

URBANISME ET AMENAGEMENT - La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

Les orientations générales d'aménagement

Aires géographiques

-  Périmètre de la DTA
-  Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados
-  Espaces stratégiques (détails disponibles dans le document d'étude DTA)

Espaces à protéger

-  Espaces naturels majeurs
- NB : certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle
-  Espaces naturels et paysagers significatifs
-  Ceinture verte de l'agglomération Rouennaise

Armature urbaine

-  Grandes agglomérations (aires des pôles urbains de Caen, Rouen et Le Havre)
-  Villes moyennes
-  Autres pôles locaux
-  Secteurs stratégiques de recomposition urbaines

Les grands espaces de développement économique

-  Principaux secteurs de développement d'activités industrielo-portuaires
-  Secteurs stratégiques d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)

Les infrastructures de déplacement

-  Grandes liaisons routières (2x2 voies)
-  Réseau routier principal
-  Points d'échange
-  Voies ferrées
-  Voies ferrées à créer ou à renforcer
-  Gares voyageurs
-  Contournement d'agglomération
-  Voies navigables (Seine, Orne)
-  Ports
-  Aéroports

Sources :
 © IGN Geofia 2013,
 © IGN BDcarto 2008,
 Dossier DTA approuvé par décret du 10 juillet 2006
 Production:
 Le 22/03/2016 - DREAL-NORMANDIE

